



PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

LE PRÉFET

le Puy-en-Velay, le 26/09/2025

Monsieur le Maire,

Suite à l'accident mortel du 18 septembre 2025 ayant coûté la vie à un motard, nous nous sommes réunis en mairie le 25 septembre 2025 avec les forces de l'ordre et la DIR.

Cette rencontre avait pour but d'étudier des solutions pour éviter qu'un tel accident ne se reproduise.

En effet, ce dernier s'est produit alors qu'un poids lourd (sens sud-nord) a coupé la route nationale 88 pour accéder à l'aire de repos située au PK 98+600 alors qu'une moto circulait en direction du sud. La manoeuvre du poids-lourd, bien qu'autorisée, s'est avérée fatale au motocycliste.

Notre visite sur le terrain a permis de nous rendre compte du manque de visibilité en direction du nord pour les usagers venant du sud et souhaitant tourner sur l'aire de repos.

Il apparaît que des mesures d'urgence doivent être prises sans délai afin qu'un nouvel accident soit évité.

Collégalement, la décision a été prise de fermer l'accès à l'aire de repos:

- en masquant les panneaux l'annonçant,
- en bloquant physiquement son entrée nord,
- en interdisant l'accès au poids-lourd par l'entrée sud.

La DIR se charge dès aujourd'hui de ces aménagements. L'aire de repos devient donc inutilisable. La voie communale, quant à elle, demeure accessible.

Ces mesures constituent des mesures d'urgence et répondent à l'inquiétude des forces de l'ordre notamment pour le week-end à venir.

La mairie est chargée d'informer les usagers par tout moyen qu'elle jugera adapté.

D'autres scénarii seront présentés dans les semaines à venir par la DIR afin de sécuriser ce secteur tout en préservant les usages (déplacements journaliers par la voie communale, accès au chemin rural, accès à l'aire de repos pour les usagers en transit). Ils devront être étudiés par chacun pour proposer une solution pérenne et sécuritaire pour tous.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugerez utile.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de Cabinet

Benoît de LAGARDE



Monsieur le Maire

Adresse

Rue du jeu de paume
43420 PRADELLES